

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°2 DE L'ÉVALUATION FINALE DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS 2007-2013- 13 octobre 2014- 16 HEURES

Etaient présents : M. Denis LAMARD (Président du GAL du Pays de la Bresse bourguignonne), M. Anthony VADOT (Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Président de la communauté de communes Cœur de Bresse), Mme Evelyne GROS (Présidente par intérim du conseil de développement du Pays de la Bresse bourguignonne), M. Alain CORDIER (conseiller régional de Bourgogne, Président de l'association Saône Bresse Revermont), M. Denis JUHE (membre du conseil de développement), M. François VERNAY (chargé d'études service stratégie et développement des territoires au Conseil Général de Saône et Loire), Mme Bernadette FOURNIER (DDT de Saône et Loire), M. Sébastien RAVET (chef de projet Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne), M. Nicolas SAUTEL (chargé de mission Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne), M. Jérémie MALLERY (chargé de mission Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne), Mme Estelle FLOIRAC (consultante indépendante), Mme Delphine PAUMELLE (consultante ASTER EUROPE CONSEIL)

Excusés : M. Franck MOREL (services du Conseil Régional de Bourgogne), M. Sylvain RIFFARD (services du Conseil Régional de Bourgogne), M. Daniel BERTIN (Président de CUISEAUX Intercom'), M. Jean-Marc LEHRE (vice-président de la communauté de communes SAONE SEILLE SANE)

INTRODUCTION

A. VADOT ouvre le comité de pilotage. Il rappelle que le comité de pilotage s'est déjà réuni au début de l'été. Il explique que les consultantes E. FLOIRAC et D. PAUMELLE ont depuis rencontré les exécutifs des communautés de communes du territoire dans le cadre de la démarche d'évaluation. E. FLOIRAC indique que l'objet de la réunion est de présenter le rapport final de l'évaluation qui sera finalisé en novembre. Elle souligne qu'une analyse transversale des trois démarches contractuelles ayant été mises en œuvre en Bresse bourguignonne sur la période 2007-2013 (LEADER, Contrat de Pays, Pôles d'Excellence Rurale) sera réalisée. Aujourd'hui, seuls les résultats par démarche sont présentés.

E. FLOIRAC indique que 142 projets ont été engagés définitivement dans le cadre du Contrat de Pays 2007-2013. De plus, l'évaluation a mis en lumière un coût total des projets engagés de 22,3 millions d'euros et 12,9 millions d'euros de crédits publics programmés dans le cadre de ce dispositif. E. FLOIRAC rappelle que le programme LEADER est un dispositif qui mobilise des crédits européens (FEADER axe 4) et que des cofinancements publics doivent être mobilisés en complément des financements européens sur ce dispositif. Elle indique que le programme LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne a permis d'engager 73 projets à ce jour avant l'ultime comité de programmation de la période 2007-2013 qui permettra de programmer les derniers dossiers en cours d'instruction. E. FLOIRAC remarque que les Pôle d'Excellence Rurale sont pilotés par l'Etat et indique que trois pôles d'excellence rurale ont émergé en Bresse bourguignonne : le PER architecture bressane, le PER agro-carburants et le PER présence médicale en Bresse bourguignonne. Elle présente un schéma qui permet de repréciser la place des instances du Pays.

E. FLOIRAC présente les résultats de l'évaluation du contrat de pays 2007-2013. Elle explique que le contrat de pays 2007-2013 est un document ambitieux structuré autour d'objectifs rattachés à des besoins. E. FLOIRAC souligne que certaines fiches actions du dispositif ont bien avancé mais que des objectifs n'ont pas été atteints en raison des réorientations du contrat. Elle met en lumière le fait que le contrat de pays est un document très encadré et très technique. De plus, le contrat de pays est éclaté entre 17 fiches thématiques ce qui induit une certaine dilution des efforts financiers. Pour l'évaluatrice, il s'agit donc d'un dispositif financièrement complexe à gérer.

E. FLOIRAC signale que les fiches actions « sports et loisirs », « développement et qualification de l'offre touristique » et « petite enfance, enfance, jeunesse » sont les trois fiches qui bénéficient des montants engagés les plus importants en terme de coût total des projets. Elle indique que les fiches actions relatives à l'habitat et à la santé n'ont fait l'objet d'aucun projet programmé dans le cadre du dispositif. Elle remarque néanmoins que la fiche habitat du contrat n'a jamais été dotée de moyens financiers. E. FLOIRAC met en avant le fait que certaines fiches actions du contrat sur lesquelles des projets ont été programmés se caractérisent par une certaine dilution des efforts financiers (tendance à financer beaucoup de projets sur de petits montants). Elle souligne également qu'une proportion importante de projets ayant une dimension « pays » a pu être soutenue dans le cadre du contrat de pays.

E. FLOIRAC donne des exemples de projets pertinents pour le territoire soutenus dans le cadre du contrat de pays : mission mobilité, relais de services publics et centre aquatique de Louhans (sur la thématique des services), outils de promotion et hébergements (sur la thématique du tourisme), architecture bressane et AOC-AOP (sur la valorisation patrimoniale), financements du poste LARC et projets de la Grange Rouge (sur la question de la culture). Elle indique qu'un certain nombre de thématiques ont été moins bien traitées comme la formation, le logement-habitat ou l'environnement. De plus, des méthodes auraient pu être développées davantage : certains acteurs n'ont pas une bonne connaissance des atouts territoriaux et des méthodes de mise en valeur devront être poursuivies en terme de marketing territorial. De plus, le travail en réseau a été difficile à mettre en place.

A propos des réalisations, E. FLOIRAC remarque que le Contrat de Pays a permis de développer une dynamique territoriale. Elle souligne que l'étendue thématique du dispositif a rendu plus difficile la lisibilité de la stratégie collective. Sur la question des services, E. FLOIRAC remarque que des dossiers structurants ont été financés mais les dimensions les plus immatérielles de la stratégie ont rencontré des difficultés de concrétisation. Elle rappelle également que le programme LEADER+ sur la thématique petite enfance-enfance-jeunesse a permis de soutenir 250 opérations sur la période 2000-2006.

A propos du développement numérique, la fiche action relative à cette thématique a été relancée à mi-parcours du contrat de pays. E. FLOIRAC signale ainsi que trois projets sur le développement numérique ont pu être soutenus. Des freins sur cette question ont émergé au cours de la contractualisation (évolutions législatives et réglementaires). Certains des réseaux souhaités localement ont néanmoins pu être développés dans le cadre du contrat de pays.

Sur la question des formations, E. FLOIRAC rappelle que l'objectif de l'évaluation était de comprendre pourquoi la fiche-action relative à cette thématique a été aussi peu programmée. A ce sujet, elle souligne que le retard dans les schémas régionaux liés aux formations a eu un impact négatif. Ainsi, l'évaluation met en avant le fait que la territorialisation des actions de formation n'a pas progressé en raison de facteurs externes. A propos du décloisonnement du secteur agricole, l'évaluatrice n'a pas identifié d'exemples forts de projets d'acteurs agricoles sur la diversification. En terme de biodiversité, E. FLOIRAC souligne que des actions de sensibilisation ont été conduites dans le cadre du contrat de pays. En revanche, elle signale que le poids de cette thématique dans l'ensemble des projets financés reste faible au regard des besoins du territoire.

Sur la thématique du développement économique, E. FLOIRAC indique que le contexte de crise a été très peu favorable. Elle cite le financement d'un poste de développeur territorial au sein de Bresse Initiative, le projet de laboratoire « pluie et brouillard » sur le circuit de Bresse et les schémas d'organisation des zones d'activité comme projets phares. E. FLOIRAC signale que le contrat de pays a permis de financer les outils de base de la communication touristique de l'office de tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. Néanmoins, un déficit sur la professionnalisation des acteurs du tourisme, l'amélioration quantitative des offres d'hébergement et le développement d'hébergements écologiques a été observé.

Pour E. FLOIRAC, les plus-values du contrat de pays 2007-2013 ont été les suivantes :

- une plus-value financière et en terme de légitimation du pays
- une plus-value cognitive : le contrat de pays a prolongé les acquis des démarches antérieures, élargi la dynamique thématique et pérennisé les avancées dans plusieurs domaines

La forte dimension « pays » des projets portés est de nouveau mise en avant par l'évaluatrice. De plus, cette dernière remarque que le contrat de pays a apporté une plus-value dans la structuration intercommunale du territoire. La qualité de la gestion technique du contrat de pays a été soulignée par l'évaluatrice mais cette dernière a également mis en avant une animation limitée en temps et en moyens. La taille de l'équipe du Pays et le déficit de relais territoriaux ont ainsi constitué des limites dans l'animation du contrat. E. FLOIRAC met également en avant un manque d'appropriation politique du contrat. Elle souligne aussi une articulation urbain-rural diversement aboutie à propos des relations entre Louhans et le reste du territoire ainsi qu'un manque en terme d'utilisation de critères de sélection par les acteurs locaux dans le choix des projets.

En terme de recommandations pour le futur contrat territorial période 2014-2020, E. FLOIRAC indique qu'il sera important d'identifier un nombre limité d'enjeux forts. Le contrat territorial devra ainsi être une feuille de route plutôt qu'une liste de projets. Il sera ainsi important de travailler sur l'efficacité énergétique du bâtiment. En terme de transition énergétique, il sera primordial de connaître précisément le potentiel du territoire en énergies renouvelables et de travailler avec des acteurs clés sur cette thématique (centre EDEN, CPIE, CAUE). L'analyse d'expériences extérieures apparaît également nécessaire sur cette question (démarches TEPOS.....). De plus, il faudra continuer à travailler sur le soutien aux projets culturels. En terme de portage politique, E. FLOIRAC souligne qu'il sera nécessaire de passer d'une logique de guichet à une logique de hiérarchisation des enjeux au sein des deux futures priorités régionales. De plus, il apparaît comme nécessaire d'assurer le portage politique du futur contrat par les membres du syndicat mixte. L'évaluatrice recommande également la mise en place d'une instance de décision commune contrat territorial-LEADER.

Suite à cette présentation, les membres du comité de pilotage sont invités à s'exprimer sur l'évaluation du contrat de pays 2007-2013. A. CORDIER remarque qu'une bonne analyse des facteurs ayant conduit à la réussite ou à l'échec des différents axes du contrat de pays a été réalisée par l'évaluatrice. Il souligne qu'il est plus facile de faire l'évaluation d'une collectivité territoriale que l'évaluation d'un dispositif comme le contrat de pays en raison de l'existence d'une clause de compétences générales dans les collectivités. A. CORDIER met en avant le fait que le contrat de pays 2007-2013 a été largement imposé par les financeurs. Il souhaite aborder la question de la communication autour du dispositif. Pour lui, la communication devra être une priorité pour le prochain contrat territorial. Il évoque notamment une communication sur support papier.

D. LAMARD exprime son accord avec A. CORDIER sur la communication. Néanmoins, pour lui, une meilleure prise de connaissance par la population du futur contrat territorial passera par un rééquilibrage dans les missions de l'équipe entre l'animation et la gestion. Pour D. LAMARD, à chaque fois que l'équipe a pu disposer de temps d'animation, des projets ont émergé.

D. JUHE aborde les questions relatives au comité de programmation unique contrat de pays-LEADER et à la prise en compte du GAL par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

D. PAUMELLE explique qu'aujourd'hui, la majorité des GAL sont en syndicat mixte. Ainsi, l'organisation du comité de programmation (avec un collège public composé d'élus et un collège privé composé de socioprofessionnels) ne serait pas changée si le GAL du Pays de la Bresse bourguignonne était en syndicat mixte.

A. VADOT indique que l'assemblée du Syndicat Mixte ne serait pas uniquement composée d'élus car il faudra continuer à respecter la répartition 50% d'acteurs publics/50 % d'acteurs privés (à minima). A propos de l'instance de décision unique LEADER-contrat territorial, S. RAVET explique que le Syndicat Mixte serait identifié comme GAL avec un comité de programmation (composé de socioprofessionnels et d'élus) qui pourrait se prononcer sur les projets du contrat territorial. Il souligne que le conseil régional demande de la simplification en terme de gouvernance locale des dispositifs contractuels.

E. GROS indique que la réflexion sur cette question n'a jamais été poussée aussi loin.

D. JUHE pose la question de la législation dans le cas d'un GAL présidé par un élu.

S. RAVET lui répond que les GAL du lédonien et du chalonnais sont présidés par un élu sans que cela ne pose de problèmes.

A. VADOT remarque qu'un comité de programmation unique permettrait à ceux qui siègent partout de moins s'épuiser. De plus, cela permettrait également d'éviter une certaine confusion chez les porteurs de projets.

Pour D. PAUMELLE, un comité de programmation unique évite le passage des dossiers dans de multiples commissions.

A. VADOT émet l'idée d'un comité de programmation qui aurait délégué du comité syndical.

D. PAUMELLE explique que dans le cadre de la préparation des dispositifs contractuels 2014-2020, les acteurs des territoires vont devoir faire face à des sujets très techniques. Ainsi, pour décider, un minimum d'expertise sera nécessaire.

F. VERNAY indique que les SCOT peuvent servir de base à la préparation des dispositifs 2014-2020. En effet, les SCOT doivent être un outil de diagnostic notamment dans le domaine de la transition énergétique.

S. RAVET remarque que si le diagnostic de la charte de pays révisée en 2013 était déjà très bien, celui du SCOT de la Bresse bourguignonne est proche de la perfection.

A. VADOT corrige le mot perfection en parlant d'exhaustivité.

D. LAMARD signale que les acteurs locaux auront à décider s'ils souhaitent un comité de programmation thématique ou généraliste. Il remarque que le comité de programmation de la période 2007-2013 est plutôt généraliste.

D. PAUMELLE lui répond que l'exigence n'était pas la même pour la période 2007-2013.

D. LAMARD indique que la présence de regards différents au sein du comité de programmation actuel est avantageuse. D. PAUMELLE remarque que le conseil de développement est impliqué dans le GAL en Bresse bourguignonne et qu'il faut donc prendre en compte le fonctionnement actuel.

N. AURY exprime sa préférence pour un comité de programmation plutôt généraliste. Il a en effet remarqué que les comités de programmation trop thématiques généraient des moments de flottement. La question de l'expertise technique se pose toutefois dans le montage des projets. Un territoire a ainsi tout intérêt à nouer des partenariats techniques avec les consulaires.

E. GROS indique que les moyens des chambres consulaires vont diminuer.

S. RAVET remarque que la première version de la candidature LEADER 2007-2013 a été refusée notamment en raison d'une composition de comité de programmation trop généraliste. On risque ainsi de retrouver les mêmes remarques lors de la candidature LEADER 2014-2020.

D. LAMARD souligne que le risque de rentrer dans un jeu d'acteurs existe avec un comité de programmation thématique.

RESULTATS DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2007-2013 ET RECOMMANDATIONS POUR LA PROGRAMMATION 2014-2020

D. PAUMELLE rappelle l'existence d'un cadre d'évaluation commun DRAAF/Conseil Régional de Bourgogne à respecter pour l'évaluation du programme LEADER 2007-2013. Elle explique qu'elle a tenté de mener une analyse en terme de forces et faiblesses sur ce dispositif.

A propos des forces du programme LEADER, elle note ainsi une contribution positive de LEADER sur le développement de certaines filières. De plus, ce dispositif se caractérise par un bon niveau de programmation mais aussi par un taux de paiement relativement moyen. Si certaines fiches action ont très bien fonctionné, d'autres ont connu des difficultés comme l'artisanat et l'agriculture. On peut ainsi observer les meilleurs taux de programmation sur le volet touristique du programme. Des opérations sur la qualité de l'hébergement ont ainsi pu être financées. Des résultats encourageants sont également observables sur la thématique de l'environnement avec notamment les dossiers relatifs à la restauration de mares communales. D. PAUMELLE met également en avant le soutien par le programme LEADER 2007-2013 d'opérations culturelles originales. Elle mentionne également le recueil de préconisations architecturales « construire en Bresse » soutenu dans le cadre de LEADER et réalisé par le CAUE 71 comme étant une opération innovante. De plus, le lieu-test agricole de Cuiseaux' Intercom est aussi vu par l'évaluatrice comme un projet innovant accompagné par LEADER. D. PAUMELLE met en avant de bonnes expériences en matière de coopération transnationale et interterritoriale. Neuf projets se sont ainsi concrétisés sur ce volet du programme. A propos de la coopération transnationale, l'évaluatrice explique que si elle a pu noter des transferts de savoir-faire de la Bresse bourguignonne vers la Pologne, elle n'a pas observé de tels transferts dans l'autre sens au même niveau. D. PAUMELLE souligne l'efficacité de l'équipe technique qui a permis une gestion de qualité du programme. Le turnover dans l'équipe en cours de programmation a néanmoins été un frein pour l'animation thématique.

En terme de faiblesses de la programmation, l'évaluatrice remarque que l'innovation n'a pas été suffisamment prise en compte dans l'animation du programme LEADER 2007-2013. L'innovation a ainsi été axée sur la mise en réseau en Bresse bourguignonne. Or, la mise en réseau a été difficile à mettre en place en Bresse bourguignonne. Le comité de programmation ne s'est pas interrogé sur la notion d'innovation. D. PAUMELLE revient sur la mise en réseau comme faiblesse de la programmation 2007-2013. Sur ce point, elle remarque que si des réunions partenariales ont bien eu lieu (groupe nature.....), la mentalité sur le territoire n'est pas mûre pour faire travailler les gens ensemble. Sur la question de l'artisanat, le programme s'est éloigné des besoins initiaux du territoire. La complexité de LEADER est mise en avant par l'évaluatrice (règles exigeantes et évolutives). De plus, D. PAUMELLE souligne des difficultés lors des demandes de solde. Sur ce point, elle a ainsi pu noter des imprécisions venant de l'autorité de gestion en terme de pièces à fournir. E. GROS lui répond que les porteurs de projets sont parfois peu attentifs dans le suivi de leur demande de paiement. D. LAMARD rappelle que les règles administratives de LEADER ont évolué en cours de programmation.

Sur la question de l'artisanat, N. AURY explique que les artisans sont un public difficile à mobiliser. Sur les paiements, il souligne que la Bourgogne est la cinquième région la plus rapide en France (et la plus rapide des régions à système de paiements dissociés). Il explique également que sur l'agriculture, des effets de concurrence existent entre LEADER et d'autres dispositifs de financement.

D. JUHE rappelle que pour demander le FEADER LEADER, il est impératif d'attendre les autres cofinancements.

D. PAUMELLE a noté un choix des orientations politiques parfois conflictuel pouvant entraîner une stagnation de l'action.

En terme de leçon à tirer de la programmation 2007-2013, l'évaluatrice suggère d'afficher des ambitions claires et partagées et d'identifier les réels besoins des acteurs pour construire le programme d'actions. Elle met en avant l'importance de l'animation. A propos de la communication, il sera nécessaire d'encourager les porteurs de projets à s'engager dans LEADER. D. PAUMELLE suggère de continuer à travailler sur la question du tourisme durable car pour elle, le territoire ne peut pas repartir de zéro. Il s'agirait de travailler dans une logique d'articulation avec le FEADER hors LEADER qui soutiendra les actions touristiques sur la période 2014-2020.

S. RAVET préconise la prudence sur la thématique du tourisme (le FEADER hors LEADER devant intervenir sur cette thématique pour la programmation 2014-2020).

D. PAUMELLE explique que des actions pourront être réalisées dans le cadre de la programmation 2014-2020 sur la question de l'environnement. Il s'agira également de prendre en compte la lourdeur inhérente à LEADER dans les choix stratégiques.

En terme de gouvernance du programme, D. PAUMELLE préconise d'adapter la comitologie territoriale aux récentes évolutions du territoire. Dans le collège public du comité de programmation, elle note que certains grands élus ne sont jamais venus aux réunions. Elle pose donc la question de leur maintien dans le comité. Elle remarque toutefois que si on retire ces acteurs du comité, il existe le risque de ne pas parvenir au double quorum. D. PAUMELLE suggère de réfléchir à la mise en place du vote à bulletin secret et de renforcer l'animation sur les territoires moins consommateurs de crédits FEADER LEADER. Elle explique que les territoires de deux communautés de communes du Pays de la Bresse bourguignonne n'ont pas été bénéficiaires des crédits LEADER sur la période 2007-2013. S. RAVET lui répond que les élus de ces deux territoires sont représentés dans les instances. D. LAMARD souligne que des projets transversaux ont concernés ces deux territoires. S. RAVET signale qu'une visite aux intercommunalités du territoire a été réalisée en cours de révision à mi-parcours afin de leur présenter le programme LEADER 2007-2013. Malgré ces visites, les deux communautés de communes identifiées par D. PAUMELLE n'ont pas déposé de dossiers. A. CORDIER était présent lors de ces rendez-vous et se souvient que la communauté de communes des Portes de la Bresse était la plus représentée avec tous les membres du bureau. En lien avec ce débat, D. PAUMELLE pose la question de la présence des compétences nécessaires dans ces territoires pour monter des dossiers.

D. LAMARD remercie les deux évaluatrices et souligne la clarté de leur intervention. Il revient sur l'innovation et remarque que le choix de cibler la candidature LEADER 2007-2013 sur la valorisation des ressources avait d'une certaine manière un caractère innovant pour le territoire. N. AURY indique que le Parc Naturel Régional du Morvan a fait son évaluation à mi-parcours sur l'innovation. D. LAMARD explique que le temps a manqué pour la mise en réseau des acteurs. Il remarque que LEADER était en concurrence avec d'autres dispositifs de financement sur l'agriculture et il met en avant l'absence de cofinancements suite à un changement des règles du jeu chez les financeurs à propos de l'artisanat. Sur cette dernière thématique, D. LAMARD remarque qu'on ne peut pas dire qu'il ne s'est rien passé.

D. PAUMELLE indique qu'une rubrique sur l'efficacité énergétique existe dans le document « construire en Bresse ». Elle note que la formation est difficile à mettre en place dans le cadre de LEADER. A ce sujet, A. CORDIER explique que les artisans du bâtiment veulent des formations territorialisées. Pour D. PAUMELLE, le FSE semble plus adapté pour financer des formations que LEADER. B. FOURNIER se demande si les GAL ne devraient pas avoir pour objectif de convaincre de l'utilité des formations. D. PAUMELLE note que les espaces info énergie connaissent des difficultés en Bresse bourguignonne. E. GROS remarque qu'en période de crise, on ne peut pas demander à un artisan de se former sur quelque chose où il n'y a pas de travail.

S. RAVET indique que les artisans du bâtiment semblent déjà fortement accaparés par des formations durant plusieurs jours. En effet, lors d'une réunion du comité technique « habiter mieux », il a pu apprendre de la part d'un représentant de la CAPEB qu'une formation RGE pour un plombier chauffagiste dure plusieurs jours.

D. PAUMELLE suggère la réduction de la facture énergétique comme angle d'attaque pour LEADER 2014-2020. E. GROS remarque que les aides à la rénovation énergétique de l'habitat sont réservées aux ménages les plus modestes.

D. LAMARD pose la question du maintien de certaines opérations innovantes dans la future candidature LEADER 2014-2020. Il note également que la Bresse bourguignonne n'a pas pu piloter sa coopération sur un plan politique. D. PAUMELLE indique que le GAL doit être en capacité de porter une action de coopération sur la période 2014-2020. N. AURY propose de marier culture et développement durable. Il pose la question de la place des artistes en tant que vecteurs du développement durable. D. JUHE indique que la réflexion a débuté mais que le délai de réponse est trop court.

RESULTATS DE L'ÉVALUATION DES POLES D'EXCELLENCE RURALE (PER)

E. FLOIRAC présente l'évaluation finale des PER. Elle rappelle qu'il s'agit d'une démarche nationale visant à financer des projets innovants et expérimentaux. Trois PER ont ainsi été labellisés en Bresse bourguignonne :

- le PER architecture bressane
- le PER biocarburants
- le PER présence médicale en Bresse bourguignonne

A propos du PER architecture bressane, E. FLOIRAC indique que ce dispositif a connu quelques difficultés ou retards. L'évaluatrice a remarqué que ce PER possède une réelle dimension touristique. Les actions inscrites dans ce PER ont permis aux communes de se mobiliser. Sur certains sites, le potentiel est sous-exploité ce qui offre des perspectives pour l'avenir. E. FLOIRAC met en avant la question de la sécurisation des situations professionnelles des personnes animant les sites du PER architecture bressane.

E. FLOIRAC signale que l'idée principale du PER « Présence médicale en Bresse bourguignonne » est de créer des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et de mettre en réseau ces dernières. Elle explique que quatre MSP sur les cinq prévues dans le cadre de ce PER ont été réalisées, le projet de Pierre de Bresse n'ayant pas abouti. L'évaluatrice souligne que les seules coopérations repérées entre MSP concernent celles de Louhans et Montret. L'impossibilité de financer les dépenses de fonctionnement dans le cadre du PER est l'une des raisons qui explique les difficultés de mise en réseau des MSP. De plus, les termes « coopération » et « mise en réseaux » connaissent une traduction opérationnelle difficile.

A propos du PER « biocarburants », E. FLOIRAC indique que ce dernier a été abandonné rapidement malgré un fort soutien politique. Les raisons de cet abandon sont notamment une opposition forte de certains acteurs et un empilement de difficultés administratives. L'évaluatrice met également en avant une difficulté initiale (résolue) autour du lieu d'implantation de l'outil de production d'huile végétale. A. CORDIER met quant à lui en avant la complexité administrative du projet alors que le porteur de l'action était bien parti. S. RAVET signale que le porteur de projets a été démarché suite à un débat entre parlementaires. E. FLOIRAC estime que ce PER est la preuve qu'une volonté politique locale peut émerger sur la transition énergétique.

A. CORDIER aborde la question de la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les communes (plan écophyto...). A ce sujet, D. PAUMELLE remarque que les communes n'ont pas envie

de s'engager sur cette question même si des élus pionniers existent. Elle met notamment en avant le problème des cimetières qui doivent continuer à être traités.

A. CORDIER remarque qu'il serait avant tout nécessaire de réduire les espaces dans lesquels aucun brin d'herbe n'est toléré.

N. AURY indique qu'il ne faut pas se fixer des objectifs trop élevés en terme de biodiversité.